

Réforme du Lycée : Le CODICE se félicite de la généralisation des cours d'économie 67% des Français approuvent cette proposition*

Le Codice a la conviction qu'un enseignement d'économie généralisé à tous les lycéens, avec des liens école-entreprise fortement renforcés, est essentiel.

Le Conseil se réjouit donc des récentes annonces du Ministre de l'Education Nationale qui permettront de promouvoir l'enseignement de l'économie au lycée. Une matière plébiscitée par les Français et plus encore par les jeunes pour qui l'économie est, avec l'histoire, leur matière préférée.

En effet, il est primordial, pour chaque citoyen, d'appréhender le monde qui l'entoure au prisme de notions économiques devenues incontournables. Ces notions ne sont pas toujours acquises, faute de formation et d'accès à l'information économique, comme le montre le Test Codice d'évaluation des connaissances économiques auquel les Français ont obtenu la note de 9,5 sur 20. Le Codice, Conseil pour la diffusion de la culture économique, entité indépendante et multiculturelle, est chargé par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, de proposer des mesures simples et concrètes pour promouvoir une meilleure compréhension de l'économie.

Généraliser l'économie en seconde : une proposition de la réforme du Lycée jugée utile selon 67% des Français

Le projet de réforme du lycée, pour la classe de seconde, comporte 28h30 d'enseignement dans le « tronc commun », et deux fois 1h30 d'enseignements d'exploration. Parmi ces enseignements d'exploration, l'élève doit choisir au moins l'un des deux enseignements d'économie : « sciences économiques et sociales », ou « économie appliquée et gestion ».

Près de deux Français sur trois, parmi ceux qui se prononcent, estiment que la proposition du Ministre de l'Education Nationale en faveur de la généralisation de l'économie en seconde est plutôt une bonne proposition.

« Le Codice est fier de voir se concrétiser ces avancées pour l'enseignement de l'économie, une matière utile au quotidien pour tous les lycéens. Il s'agit d'un grand pas en avant pour la citoyenneté économique : chacun pourra être en mesure d'appréhender le monde qui l'entoure, l'actualité, les projets de loi au prisme de notions indispensables. », souligne Nicolas Bordas, Président du Comité Exécutif du Codice.

Toutefois, **59% des Français estiment qu'il faut donner le même enseignement à tous les élèves de seconde**, en alliant cours d'économie générale et cours sur la gestion d'entreprise.

En effet, le projet de dispenser cet enseignement d'économie en proposant de choisir entre deux enseignements d'exploration soulève des interrogations.

- Les deux options devant avoir en commun une partie de leurs contenus (l'économie et l'entreprise), le regroupement de ces deux options permettrait un horaire d'enseignement d'économie plus réaliste (au moins deux heures hebdomadaires) et pédagogiquement plus efficace.
- Dans une optique d'exploration des filières, maintenir deux options d'enseignement d'économie différentes reviendrait au contraire à orienter prématurément les élèves dès la fin de la 3ème, vers l'une des deux filières SES ou STG. Les élèves ne seront

*Selon une étude du CODICE réalisée par BVA en décembre 2009.

*** Selon une étude CODICE menée par TNS en octobre 2009 sur un échantillon représentatif de la population française.

pas incités à prendre deux enseignements d'économie parmi la dizaine d'options proposées au total. D'autant plus que ces deux enseignements d'économie risquent de ne pas être offerts dans tous les établissements.

Eric Le Boucher, Président du Comité des Sages du Codice commente : « *Ces deux aspects, initiation aux sciences économiques et sociales et à la gestion des entreprises, sont indispensables pour permettre aux élèves de mieux faire le choix de leur orientation. C'est une première passerelle vers le monde économique et l'entreprise.* ».

Le Codice se prononce donc pour un enseignement d'économie unique : deux heures hebdomadaires, dans le tronc commun des enseignements imposés à tous les élèves, comportant une initiation aux sciences économiques et sociales, une découverte du monde de l'entreprise et de la gestion.

Les stages en entreprise plébiscités pour mettre l'accent sur l'orientation professionnelle

Actuellement, les élèves de la filière générale n'ont eu qu'un seul stage d'observation obligatoire en fin de troisième. **80% des Français jugent qu'il serait utile qu'ils fassent au moins un stage supplémentaire en entreprise au cours du lycée.** Une solution concrète pour effectuer ses premiers pas dans le monde du travail et se projeter de manière concrète dans la vie professionnelle.

Qui, selon vous, doit aider les élèves à trouver plus de stages, et des stages plus intéressants ?

Les entreprises	37 %
Les enseignants	31%
Les pouvoirs publics	25%

Le Codice préconise qu'un stage en entreprise soit réalisé par les élèves au lycée.

Sur l'ensemble du projet de réforme, le Codice tient à rappeler son attachement à l'équilibre des filières au lycée, cela dans l'esprit du rapport de M. Richard Descoings. Dans cette perspective, le Codice considère que **le maintien des horaires actuels d'enseignement de l'économie au lycée dans le cycle terminal est indispensable.**

A propos du CODICE, Conseil pour la diffusion de la culture économique

Le CODICE est une entité de réflexion impartiale, indépendante et pluraliste composée d'économistes, de personnalités des médias, de l'éducation et du monde de l'entreprise. Le comité des sages est présidé par Eric Le Boucher, directeur de la rédaction d'Enjeux Les Echos. Le Comité exécutif du CODICE, présidé par Nicolas Bordas, également Président du groupe TBWA France détermine toutes les actions qu'il juge nécessaire pour améliorer la diffusion de la culture économique et que met en œuvre la Délégation générale confiée à Isabelle Knock-Méo. Dans le cadre de sa mission, le CODICE a élaboré un test de niveau de connaissances pour permettre à chacun de mesurer ses propres acquis. La note obtenue, l'indice CODICE, est un indicateur de son niveau général en économie.

Le Test CODICE est accessible à tous sur le site www.Kezeco.fr.

SERVICE DE RELATION PRESSE POUR LE CODICE

Marion Darrieutort
01 41 11 22 19
marion.darrieutort@agence-elan.com

Vincent Rocenovic
01 41 11 38 00
vincent.rocenovic@agence-elan.com